



Partage héritage à égalité

Par **Ludo_69**, le **04/09/2014** à **14:43**

Bonjour,

Je voudrais savoir comment se fait un héritage partagé à égalité entre 3 enfants, dans les conditions suivantes:

- appartement d'une valeur de 350K€
- résidence secondaire d'une valeur de 300K€
- assurance-vie d'une valeur de 100K€

Un premier enfant est désireux d'obtenir la résidence secondaire, sans contestation des 2 autres.

L'appartement peut être partagé par les 2 autres.

Pour respecter l'égalité (250K€ chacun), le premier enfant doit-il reverser le surplus de sa part 1/3 aux 2 autres, c'est-à-dire 50K€ ?

Sachant qu'il y aura des droits de succession de 20%.